



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-117 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 19 septembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. LEBLANC, A. MOREAU, C. STELLA.

Absent : N. CHARLETY.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : AMENAGEMENTS / COMMERCES : Signature de la convention de co-financement pour une mission d'ingénierie entre la Ville et la Caisse des Dépôts dans le cadre du programme Action Coeur de Ville

Rapporteur : Jessica Forté

EXPOSE : La Ville de Voiron et le Pays Voironnais sont engagés sur le programme national « Action Cœur de Ville » lancé par le Ministre de la Cohésion des Territoires. Le dispositif mobilise de nombreux partenaires financiers pour permettre aux collectivités de mettre en œuvre leur projet de redynamisation de centre-ville.

La Caisse des Dépôts, partenaire du programme, constitue un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Via la banque des territoires, la Caisse des Dépôts intervient en qualité d'investisseur pour renforcer son appui aux acteurs du territoire et mieux répondre à leurs besoins.

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville et de la convention cadre, la Ville de Voiron et la Caisse des Dépôts ont souhaité nouer un partenariat pour une mission d'ingénierie conduite par la Ville. Cette étude concerne le maillage et la qualification urbaine du centre-ville de Voiron. Afin de formaliser les engagements des parties sur cette mission d'ingénierie, une convention de co-financement entre la Caisse des Dépôts et la Ville de Voiron est établie. La rédaction de cette convention a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du partenariat.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

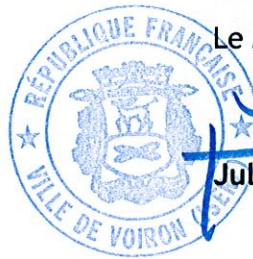
Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 17 septembre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de co-financement pour une mission d'ingénierie au titre du programme d'Action Cœur de Ville jointe à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

DECISION : La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT